

Rabat, le jeudi 25 Avril 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CESE présente son rapport sur « la gouvernance des services publics » et adopte rapport et avis relatifs à « l'apprentissage tout au long de la vie »

Le Conseil Economique, Social et Environnemental a tenu sa vingt-sixième session ordinaire le jeudi 25 avril 2013. Cette session a été consacrée à la présentation et la discussion du rapport sur la « gouvernance des services publics » et l'adoption du projet de rapport et d'avis sur la « formation tout au long de la vie ».

Le CESE s'est autosaisi du sujet de la gouvernance des services publics, avec l'objectif de créer les conditions d'une gouvernance cadrée par les principes de transparence, de responsabilité et de reddition des comptes répondant aux attentes des citoyens. Ce rapport est le fruit d'un processus d'écoute et de concertation, et d'une méthodologie itérative entre état des lieux, benchmarking et étude terrain réalisées auprès des acteurs concernés. Il souligne la perception négative des services publics par les usagers, le manque de transversalité des différentes initiatives et le déficit de coordination entre les services administratifs.

Les travaux du CESE ont abouti à des conclusions et recommandations qui s'articulent autour des cinq axes :

1. La définition d'une stratégie fondée sur une approche globale, adossée à des actions fortement coordonnées, nécessitant une mobilisation générale, cohérente et décloisonnée de l'ensemble des services publics. Cela nécessite la mise en place d'une structure de pilotage dédiée, la création d'un identifiant unique et d'un observatoire pour une évaluation objective des actions conformément à une Charte d'éthique des services publics.
2. L'amélioration de la disponibilité, la fiabilité et l'accès à l'information à travers, notamment la publication d'un manuel des droits du citoyen opposable à l'administration.
3. La simplification des démarches et procédures en dé-monopolisant certains actes administratifs confiés actuellement à l'administration et en agréant des tiers de confiance.
4. L'amélioration de l'accueil des usagers en le structurant autour de ses attentes en développant l'écoute et en organisant le recours le cas échéant.
5. L'accélération, la réorientation de la stratégie e-gov et la généralisation du recours à la dématérialisation des procédures notamment avec la création d'une agence, rattachée au Chef du gouvernement, qui sera chargée de veiller à la mise en cohérence et à la supervision de la stratégie d'e-gouvernement.

Lors de cette session, le CESE a également adopté le rapport et l'avis sur l'apprentissage tout au long de la vie dont les recommandations s'articulent autour de cinq espaces dédiés à la scolarité, l'autoapprentissage, la gestion du troisième temps, la gouvernance et enfin à l'espace professionnel. Le Conseil a tenu, dans ce cadre à approfondir le débat et fonder ses recommandations sur deux grands principes :

- ✓ **Le Principe d'ancrage national** afin d'aboutir à des politiques, des dispositifs pratiques et une démarche d'implémentation, qui tout en s'inspirant des expériences étrangères réussies, restent adaptées aux réalités marocaines.
- ✓ **Le Principe d'innovation** en mettant l'accent sur la nécessité de développer des systèmes de formation originaux s'appuyant sur les potentialités ouvertes par les innovations technologiques, sociales et pédagogiques les plus récentes pour offrir un apprentissage et une formation à tout âge et pour toutes les composantes de la société marocaine.